

Commune de Chirac

Compte-rendu du Conseil Municipal Vendredi 22 février 2019

Date de la convocation : 14 février 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Le vingt-deux février deux-mille-dix-neuf à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire de Chirac.

Présents : MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, SOULAT, PATTEUW, TUYERAS, ROCHER,
Mmes PERILLAUD, VALLADE, DELHOMMEAU

Absents et excusés : Mmes DEVESNE, LEBRAUD, CORDEAU, M. GRANET

Mme Monique PERILLAUD a été désignée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20H20

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du Jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Recouvrement de la consommation d'eau logement Martine Bissierier année 2018
- Adhésions diverses : les croqueurs de pommes et l'AMRF
- CCCL : Approbation du périmètre des abords
- Création de voiries avec numérotation et géolocalisation
- Présentation des devis : le mas et le bourg
- Projet le mas : demande de subvention aux aménagements de sécurité routière
- Projet gîte de groupe : demande de subvention DETR, Leader et Conseil Départemental
- Affectation du résultat budget commune et assainissement 2018
- Approbation du compte de gestion commune et assainissement 2018
- Approbation du compte administratif commune et assainissement 2018
- Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2019
- Subventions communales 2019
- Question et informations diverses

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints

➤ **Recouvrement de la consommation d'eau du logement de l'ancienne école**
Délibération n°2019/07/7.10

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancienne mairie ayant un compteur commun avec le logement, un sous-compteur est installé dans le logement loué par Mme Martine BISSERIER.

En fin d'année ou début d'année, selon la date de réception et de règlement en mairie des factures d'eau, un relevé du sous-compteur a lieu, de manière à régulariser la consommation d'eau de la locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Au vu de la facture réglée par la commune pour la consommation d'eau de l'année 2018, fixe le prix de la façon suivante :

- $(35 \text{ m}^3 \times 1.404 \text{ € HT}) \times 5.5 \% = 51.84 \text{ €}$
- $51.84 \text{ € TTC} + 42.20 \text{ € abonnement} = 94.04 \text{ €}$

➤ **Adhésion de la commune à l'Association « les Croqueurs de Pommes du Limousin »**
Délibération n° 2019/08/7.10

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite renouveler l'adhésion de la commune à l'association « les Croqueurs de Pommes Ouest Limousin ». Effectivement, cette dernière accompagne la commune dans le suivi des plantations et accepte d'animer une fois par an un atelier de greffage et de taille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler son abonnement pour l'année 2019
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019

➤ **Adhésion de la commune à « l'Association des Maires Ruraux de France »**
Délibération n°2019/09/7.10

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite renouveler l'adhésion de la commune à « l'Association des Maires Ruraux de France ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler son adhésion pour l'année 2019 comprenant :
- L'adhésion de la commune de Chirac à l'association des Maires Ruraux de France
- L'abonnement à la revue « 36000 Communes »
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

➤ **Approbation du périmètre délimité des abords**
Délibération n°2019/10/2.1

Dans le cadre de la procédure d'élaboration des PLU intercommunaux prescrits par la communauté de communes de Charente Limousine, l'architecte des bâtiments de France a proposé la mise en place de périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques.

Ces nouveaux tracés se substitueraient au périmètre d'un rayon de 500 mètres qui est aujourd'hui la règle.

Ils visent à protéger « les immeubles ou ensembles d'immeubles » qui forment un

ensemble cohérent avec les monuments historiques ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le projet de périmètre délimité des abords du Monument de la Chapelle du cimetière proposé par le service de l'architecture et du patrimoine dans les plans annexés à la présente délibération
- Délègue le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

➤ **Création de voiries avec numérotation et géolocalisation des voies numérotées**

Délibération n° 2019/11/3.5

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter les délibérations citées en objet. Effectivement, il s'avère que nous devons également numérotter et géolocaliser les bâtiments communaux, tels que le cimetière, le stade et les WC Publics.

Il appartient donc au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accepte et décide la dénomination de voirie et la numérotation sur la commune de Chirac :

- Rue Raymond Rivet : N° 23 (cimetière)
- Route du Stade : N° 10 (stade)
- Rue de l'Age : N° 1 Bis (WC public)

Délègue le Maire, pour la signature du document.

➤ **Projet le Mas et le Bourg : Présentation des différents devis**

Travaux Aménagement Le Mas – Présentation de 4 devis :

Société FOURREAU et Fils (Genouillac)
Société LABBE TP (Confolens)
Société CMCTP (St Laurent/Gorre)
Société TARNAUD TERRASSEMENT (Roumazieres Loubert)

Pour l'ensemble, le Conseil Municipal choisit la société Labbe TP.

Travaux Aménagement Le Bourg - Présentation de 2 devis

Société COLLECTIVITES PRESTATIONS SERVICES
Société SIGNALISATION 16

Le Conseil Municipal choisit la société Collectivités prestations services.

➤ **Projet aménagement le Mas : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**
 Délibération n° 2019/12/7.5

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement et de la mise en sécurité des abords de la RD N°59 au lieu-dit « Le Mas ». Il précise que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du soutien aux aménagements de sécurité routière.

Il indique que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 9 495 euros HT et présente le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération :	9 495 € HT
Subvention escomptée :	
Département (30 %) :	2 848 €
Autofinancement :	6 647 €
Total :	9 495 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux d'aménagements des abords de la RD n°59 pour un montant prévisionnel de 9 495 € HT,
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- Adopte le projet présenté et le plan de financement,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, et à signer toutes les pièces relatives au projet,

➤ **Projet rénovation de l'ancienne école en gîte d'étape – Conseil Départemental**
 Délibération n°2019/13/7.5

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation de l'ancienne école en gîte d'étape. Il indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des projets touristiques structurants – exercice 2019.

Il présente le plan de financement possible avec les subventions escomptées :

Coût total de l'opération :	134 977 € HT
Subventions escomptées	
Subvention escomptée DETR (25 %) :	33 744 €
Subvention escomptée Département (30%) :	40 493 €
Subvention escomptée LEADER (25 %) :	33 744 €
Autofinancement (fonds propres):	26 996 €
Total :	134 977 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux de transformation pour un montant prévisionnel de 134 977 €,
- S'engage à réaliser ces travaux sur deux années 2019 et 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- Adopte le projet présenté et valide le plan de financement,
- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces relatives au projet,

➤ **Projet rénovation de l'ancienne école en gîte d'étape – DETR**
 Délibération n°2019/14/7.5

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation de l'ancienne école en gîte d'étape. Il indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2019. Il présente le plan de financement possible avec les subventions escomptées :

Coût total de l'opération :	134 977
<u>Subventions escomptées</u>	
Subventions escomptées DETR (25 %) :	33 744
Subventions escomptées Département (30%) :	40 493
Subventions escomptées LEADER (25 %) :	33 744
Autofinancement (fonds propres):	26 996
Total :	134 977

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux de transformation pour un montant prévisionnel de 134 977 €
- S'engage à réaliser ces travaux sur deux années 2019 et 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement
- Adopte le projet présenté et valide le plan de financement
- Autorise le maire à solliciter une subvention et à signer toutes les pièces relatives au projet

➤ **Projet rénovation de l'ancienne école en gîte d'étape – Leader**
 Délibération n°2019/15/7.5

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation de l'ancienne école en gîte d'étape. Il indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du FEADER (Leader) – exercice 2019.

Il présente le plan de financement possible avec les subventions escomptées :

Coût total de l'opération :	134 977 € HT
<u>Subventions escomptées</u>	
Subvention escomptée DETR (25 %) :	33 744 €
Subvention escomptée Département (30%) :	40 493 €
Subvention escomptée LEADER (25 %) :	33 744 €
Autofinancement (fonds propres):	26 996 €
Total :	134 977 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux de transformation pour un montant prévisionnel de 134 977 € ;
- S'engage à réaliser ces travaux sur deux années 2019 et 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement ;
- Adopte le projet présenté et valide le plan de financement ;
- Autorise le maire à solliciter une subvention et à signer toutes les pièces relatives au projet.

➤ **Compte Administratif de l'exercice 2018 – Commune et Assainissement**
 Délibération n°2019/16/7.1

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Gilbert PATTEUW Conseiller Municipal (doyen de l'assemblée) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Christian MASSIAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal en euros :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		215 014.91	71 546 .49		71 546.49	215 014.91
Opérations de l'exercice	401 577.97	507 916.65	59 399.47	127 420.18	460 977.44	635 336.83
Totaux	401 577.97	722 931.56	130 945.96	127 420.18	532 523.93	850 351.74
Résultats de clôture		321 353.59	3 525.78			317 827.81
Restes à réaliser			61 771	6 200	61 771	6 200
Totaux cumulés		321 353.59	65 296.78	6 200		
Résultats Définitifs		321 353.59	59 096.78			262 256.81

Compte annexe assainissement en euros :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		16 171.65		56 586.13		72 757 .78
Opérations de l'exercice	8 726.53	11 571.07	3 066.29	6 387	11 792.82	17 958.07
Totaux	8 726.53	27 742 .72	3 066.29	62 973.13	11 792.82	90 715.85
Résultats de clôture		19 016.19		59 906.84		78 923.03
Restes à réaliser			1 612.51	2 447.50	1 612.51	2 447.50
Totaux cumulés		19 016.19	1 612.51	62 354.34	1 612.51	81 370.53
Résultats Définitifs		19 016.19		60 741.83		79 758.02

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Hors de la présence du Maire Christian MASSIAS, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal et assainissement
- Ont signé au registre des délibérations les conseillers municipaux présents, et précise que le Maire s'est retiré au moment du vote.

➤ **Compte de Gestion de l'exercice 2018 budget Commune et Assainissement**
Délibération n°2019/17/7.1

Le Conseil municipal après s'être fait présenter, les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2018, ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes : Assainissement ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2018 budget Commune**
Délibération n° 2019/18/7.1

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Reports :	
Pour rappel : Excédent de la section d'investissement de 2017 :	71 546 .49 €
Pour rappel : Excédent de la section de Fonctionnement de 2017 :	215 014 .91€

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent 001) de la section d'investissement de :	68 020 .71 €
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de :	106 338 .68 €

Restes à Réaliser (investissement) :	
En dépenses pour un montant de :	61 771,00 €
En recettes pour un montant de :	6 200,00 €

Besoin de financement (section d'investissement) :	59 096.78 €
--	-------------

Décision d'affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	59 093.78 €
Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	262 256 .81 €

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2018 budget assainissement**

Délibération n° 2019/19/7.1

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS,
Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats sont conformes au compte de gestion,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Reports :	
Pour rappel : Excédent de la section d'Investissement de 2017 :	56 586. 13 €
Pour rappel : Excédent de la section de Fonctionnement de 2017 :	16 171. 65 €

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent 001) de la section d'investissement de :	3 320. 71 €
Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de :	2 844. 54 €

Restes à Réaliser (investissement) :	
En dépenses pour un montant de :	1 612. 51 €
En recettes pour un montant de :	2 447. 50 €

Besoin de financement (section d'investissement) :	0.00€
--	-------

Décision d'affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	0. 00 €
Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	19 016. 19 €

➤ **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019**

Délibération n° 2019/20/7.10

Le conseil municipal, après délibération,
Décide à l'unanimité des membres présents de conserver pour 2019 les taux suivants :

➤ Taxe d'habitation	13.85 %
➤ Taxe foncière (bâti)	13.30 %
➤ Taxe foncière (non bâti)	68.52 %
➤ CFE	17.72 %

➤ **Subventions communales 2019**

Délibération n° 2019/21/7.10

Après délibération, le conseil municipal décide de verser pour l'année 2019, les subventions suivantes :

- **Associations Communales**

ARPAN	320 €
Société de Chasse	320 €
Section Gymnastique volontaire	320 €
La Retraite Heureuse	320 €

- **Associations Intercommunales**

Comité de Jumelage de Chabanais (Forfar)	60 €
Comité de Jumelage (Giesen)	60 €
Section FNATH (mutilés du travail)	25 €
ANACR	20 €
Ass. Agricole pour la promotion de l'élevage	30 €
Comice Agricole	30 €
ADMR de Chabanais	550 €

- **Associations Loi 1901 – Reconnues d'Utilité publique**

Ligue contre le cancer	15 €
Ass. des Paralysés de France	10 €
Secours populaire française	15 €
Ass. Famille des fusillés de la Résistance	20 €
Prévention Routière	15 €
Grande Famille Confolentaise	80 €
ADAPEI (Enfance Inadaptée)	15 €
PEP (Pupilles Enseignement Public)	55 €
FCPE	25 €
Association Sourire	20 €
SOLIHA	20 €

- **Autres Subventions**

CAUE	74 €
Croix rouge française	20 €
Sté des Amis de Chassenon	30 €
Grain de Sable	30 €
Foyer Socio Educatif du Collège de Chabanais	50 €

- Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2019.

➤ **Versement des indemnités de fonctions aux Maires et adjoints au maire**

Délibération n° 2019/22/5.6

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et les suivants ;
- Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoyant que les maires bénéficient automatiquement, sans délibération, d'indemnités de fonctions fixées selon le barème prévu à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales (taux maximal pour une population comprise entre 500 et 999 : 31 %) ;
- Vu les arrêtés municipaux du 08 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire ;
- Vu la note d'information n° NOR : TERB1830058N du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 09 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux à partir du 1^{er} janvier 2019.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de fixer avec effet à compter du 1^{er} janvier 2019, le montant des indemnités de fonctions de Maire et des adjoints aux Maires comme suit :
Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1^{er} Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2^{ème} Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3^{ème} Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Souligne que les pourcentages des indemnités fixés par la délibération du 04 mars 2016 sont inchangés
- Précise que ces indemnités subiront automatiquement les majorations correspondant à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget communal et précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2019.

➤ Questions et informations diverses

Programme FDAC 2019 :

Cela concerne la route du « Courtieux » à la « Séchère » et en direction de Tisseuil.

Lecture courrier Mme Pagnoux Sonia :

Mr le Maire fait la lecture du courrier envoyé par Mme Pagnoux Sonia de « Tisseuil », sa demande concerne le goudronnage de 60 m de chemin rural jusqu'à sa maison. Compte tenu de l'importance des travaux, plusieurs devis vont être demandés.

Réception télé logement des écoles :

La réception de la télévision étant mauvaise dans le logement de l'école, le Conseil municipal décide de faire installer une parabole. L'estimation du prix est d'environ 250 €. Des devis vont être établis.

Demande d'aide :

Mme Marie-Louise Courivaud lieu-dit « le Mas » demande l'aide de la commune pour l'installation de la téléassistance (coût : 50 €).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à titre très exceptionnel de participer à hauteur de 30 €.

CCCL : la fibre

Dans le cadre du déploiement de la fibre en Charente Limousine et après une visite sur le terrain, Mr le Maire a donné son accord pour l'implantation d'une armoire PM dans le bourg de Chirac.

Absence du cantonnier : prolongation de l'arrêt maladie de Mr Porcheron, agent technique, qui va subir une opération chirurgicale.

Sentier d'interprétation : le Département accorde une subvention de 2749,85 € pour la réalisation du sentier d'interprétation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le samedi 16 mars à 10H pour le vote du Budget.

Fin de la séance à 23 H